



Je verse une pension alimentaire mais mon fils est autonome

Par **kadi kamel**, le **03/06/2018 à 12:28**

Bonjour,

je paie une pension alimentaire pour mon fils je sait qu'il perçoit un salaire car il est footballeur en national 2 et vient d'être transférer dans un autre club sportif haut niveau je sais qu'il à terminer ces études mais je n'ai aucune preuve et je n'arrive pas en avoir car je n'ai aucun contact avec lui oui mon ex femme et personne veut me transmettre de documents. comment avoir ces justificatifs doit je saisir le juge des affaires familiales mais va lui à son tour va t'il me demander ces preuves que je n'arrive pas à avoir comment faire doit je écrire à mon ex pour demander ces justificatif à qui les demander et comment les avoir

Merci de vos réponses

Par **fabrice58**, le **03/06/2018 à 14:16**

bobjour

Cessez de verser, si votre fils est vraiment dans le besoin, il pourra aisément le démontrer au juge s'il vous assigne, quant à sa mère, ça ne la concerne plus depuis longtemps et on se demande pourquoi elle répondrait à vos demandes vu que vous n'avez plus de contact.

cdt

Par **kadi kamel**, le **03/06/2018 à 14:34**

merci de votre réponse oui mais elle m avait fait une saisie sur salaire sur la pension dons je ne peu pas arrêter comme cela

Par **fabrice58**, le **03/06/2018 à 14:46**

Votre fils est majeur donc c'est à lui de se bouger, sa mère n'a Plus aucun droit.

Par **youris**, le **03/06/2018** à **15:23**

bonjour,

la pension alimentaire ne cesse pas automatiquement à la majorité de l'enfant, il faut relire la décision du JAF sur ce sujet.

vous pouvez demander au jaf l'arrêt de cette pension et il doit être facile de prouver que votre fils est un footballeur professionnel jouant dans un club.

salutations

Par **kadi kamel**, le **03/06/2018** à **16:11**

il sont complice avec sa mère et ne veulent rien lâcher, il ne rendent pas compte surtout que je ne fais pas un gros salaire ils cachent tout c'est par des amis que je sais certaine choses comme les études sinon je ne peux rien faire

OUI pas de soucis pour prouver qu'il est footballeur mais pas moyen de savoir son salaire et je ne sais pas si le juge va se contenter de lui prouver qu'il est footballeur je pense qu'il va demander ses revenus que je ne peu fournir

Par **fabrice58**, le **03/06/2018** à **16:52**

Quel âge a t il ?

Par **kadi kamel**, le **03/06/2018** à **18:35**

il a 24 ans